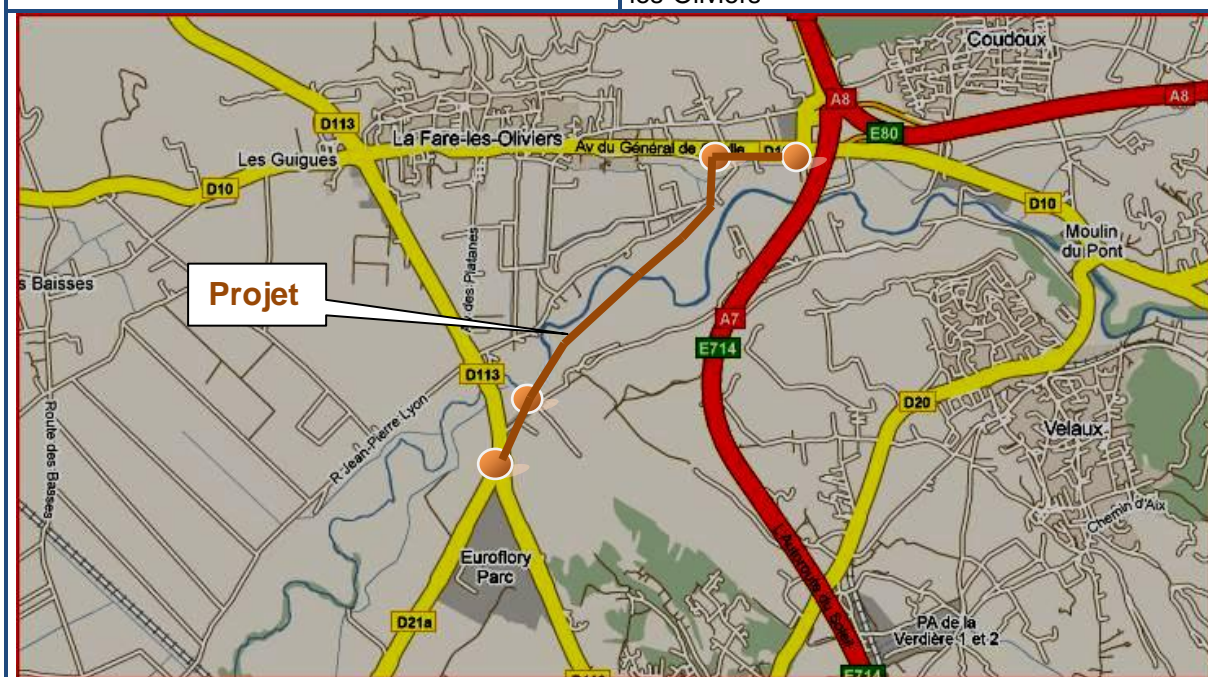


## PLAN DE LOCALISATION DE L'OPERATION

Canton(s) : Pélistanne

Commune(s) : Berre l'Etang, Velaux et La Fare-les-Oliviers



## DESCRIPTION DE L'OPERATION

### Situation actuelle :

Le village de La Fare-les-Oliviers est traversé par 11 000 véhicules/jour, dont 500 poids lourds, dans des conditions de sécurité difficiles et pénalisantes pour le cadre de vie des habitants.

### Objectifs et enjeux :

L'aménagement permettra de dévier environ 5 000 véhicules/jour traversant actuellement le village et la quasi-totalité des poids lourds.

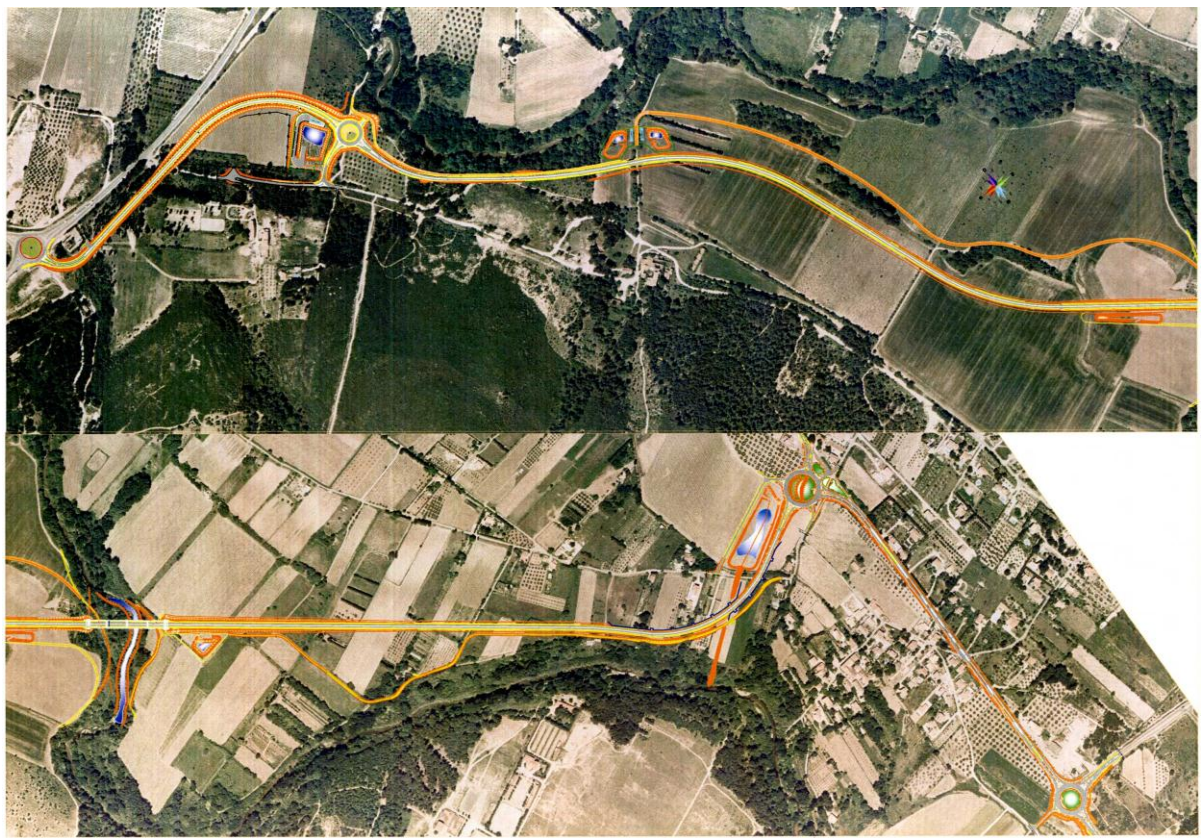
### Aménagement projeté :

L'aménagement consiste à réaliser une nouvelle liaison routière entre la RD10 à l'est de La Fare-les-Oliviers (carrefour RD10/RD19) et la RD113 au sud (carrefour RD113/RD21f).  
Le tracé retenu dit "de l'Arc" concerne les communes de Berre-l'Étang, Velaux et La Fare-les-Oliviers. Le projet, qui se développe sur 4,2 km, dont 3,6 km en site propre et 0,6 km sur la RD10 existante en entrée de La Fare-les-Oliviers.

**PLAN DU PROJET**

Canton(s) : Pélistanne

Commune (s) : Berre l'Etang, Velaux et La Fare-les-Oliviers



## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'AMENAGEMENT

### Consistance de l'opération :

Cet aménagement comprend :

- La déviation de LA FARE LES OLIVIERS entre la RD113 (raccordement sur le giratoire existant) et la RD10, la plate-forme de la déviation a une largeur de 12,50 mètres : bernes engazonnées 2 x 0,75 m, accotements 2 x 2,00 m et chaussée 2 x 3,50 m
- Le giratoire de La Garanne : accès au hameau de La Garanne et à l'E.D.S.P. (S.D.I.S.)
- Le viaduc de franchissement de l'Arc par la déviation, ouvrage d'art de type mixte (métal – béton) à quatre travées, dont la portée sera de 130 mètres, avec un tirant d'air de 1,50 mètres par rapport à la crue centennale
- Le giratoire dit de « La Pomme de Pin » à LA FARE LES OLIVIERS,
- Deux écrans acoustiques absorbants situés le long de la déviation au sud du carrefour précédent :
  - ✓ écran côté ouest longueur 280,00 m, hauteur 3,10 m et 2,10 m par rapport au trottoir.
  - ✓ écran côté est longueur 166,00 m, hauteur 2,60 mètres par rapport au trottoir.
- Le réaménagement de RD10 sur la section comprise entre le futur carrefour de « La Pomme de Pin » et la RD19
- La création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la RD10 et la RD19.

### Trafic :

11 000 véhicules par jour, dont 5% de poids lourds

## PROGRAMMATION DE L'OPERATION

Libérations d'emprises	1 350 000 € HT
Fouille archéologique préventive (Berre, Velaux)	1 100 000 € HT
Fouille archéologique préventive (La Fare)	330 000 € HT
Déplacement réseaux (SCP, ERDF, AEP,...)	850 000 € HT
Giratoire Pomme de Pin	1 610 000 € HT
Section Pomme de Pin, RD19	1 510 000 € HT
Section RD113, La Garanne	1 830 000 € HT
Section Garanne, Pomme de Pin, terrassements, OA	2 930 000 € HT
Section Garanne, Pomme de Pin, viaduc sur l'Arc	2 600 000 € HT
Chaussées, équipements, paysage	3 400 000 € HT
Divers, somme à valoir et réhabilitation de la RD10 en traversée de La Fare-les-Oliviers	4 190 000 € HT

TOTAL arrondi : (valeur juin 2013)

**21,7 M€ HT soit 26,0 M€ TTC**

### PLAN DE FINANCEMENT (HT)

Les travaux d'aménagement de la déviation de la RD10 sont entièrement à la charge du Département. Une convention a été établie avec la Commune de La Fare-les-Oliviers pour préciser les conditions de réaménagement de la RD10 en traversée de ville en vue de son classement dans la voirie communale. A l'issue de l'étude de faisabilité menée par la Commune, ces travaux sont évalués à 4 M€ dont 1,6 M€ à la charge du Département.

**ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION**

	2011	2012	2013	2014	2015
Libérations d'emprises	■				
Fouilles archéologiques préventives	■ ■	■ ■			
Déplacement réseaux (SCP, AEP, ERDF...)	■ ■	■ ■ ■			
Giratoire Pomme de Pin (pour mémoire)					
Section Pomme de Pin / RD19	■ ■	■ ■			
Section RD113, La Garanne	■ ■ ■	■ ■			
Terrassements, Hydraulique, écrans	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
Viaduc sur l'Arc	■ ■ ■	■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	
Chaussées, équipements, paysage			■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■
Traversée La Fare (Maitre Ouvrage La Fare)		■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■	■ ■ ■ ■

■	Etudes	■	Procédures	■	Autorisations	■	Travaux
---	--------	---	------------	---	---------------	---	---------

- début des travaux : 2008
- mise en service déviation : juin 2015

**AVANCEMENT DE L'OPERATION**
**Procédures administratives / études :**

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 25 novembre 2003, la déclaration d'utilité publique a été prorogée pour une durée de cinq ans par arrêté Préfectoral du 14 mai 2008.

L'enquête parcellaire a été diligentée en mars et avril 2005.

L'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été obtenue le 17 juin 2004.

Les autorisations de défrichement ont été obtenues le 2 octobre 2008 pour une première tranche et le 8 octobre 2009, pour une deuxième et dernière tranche.

Une première tranche du diagnostic archéologique sur les communes de Berre et Velaux, réalisé fin 2007, a conduit à une fouille archéologique préventive, les vestiges d'une villa romaine et des traces d'occupation néolithique ayant été mis à jour. Cette campagne de fouilles d'une durée de six mois sur le terrain a démarré le 12 octobre 2009, comme suite au marché passé avec Oxford Archéologie Méditerranée, opérateur désigné par le Département après appel d'offres, l'attestation de libération des terrains a été établie par le SRA le 31 mars 2010.

Une deuxième et dernière tranche du diagnostic archéologique sur la commune de La Fare-les-Oliviers réalisée en 2010, a conduit à une fouille archéologique préventive, une occupation néolithique ayant été mise à jour. Cette campagne de fouilles d'une durée effective de deux mois sur le terrain a démarré septembre 2011, comme suite au marché passé avec l'INRAP, opérateur désigné par le Département après appel d'offres, l'attestation de libération des terrains a été établie par le SRA le 10 novembre 2011.

Une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage a été établie entre le Département et la Commune qui a mené les études d'AVP et chiffré les travaux à réaliser sur la RD10 en vue de son reclassement dans la voirie communale, consécutif à la mise en service de la déviation.

**Acquisitions foncières :**

77 propriétaires ont été concernés par les acquisitions foncières, dont 29 par expropriation.

Toutes les sommes dues ont été mandatées et les terrains sont libre d'accès.

**Travaux :**

Les travaux de libération des emprises ont démarré en 2008, toutes les hypothèques archéologiques ont été levées et le chantier se poursuit selon l'échéancier ci-dessus. Les travaux de construction du viaduc sur l'Arc ont débuté fin 2013 pour se terminer en janvier 2015. Le marché de chaussées, équipements et paysages a débuté en septembre 2014 et la déviation de La Fare les Oliviers sera mise en service en juin 2015.